

Mise en place d'échelles pour la petite faune

La salamandre très répandue dans notre commune

Texte et photographies : KARCH-GE, E. Gallice.



Le KARCH-GE, antenne genevoise du KARCH (Koordinationsstelle für Amphibien und Reptilienschutz in der Schweiz), est une association à but non lucratif qui étudie et protège les amphibiens et reptiles du canton de Genève et de ses environs.

Les eaux pluviales sont fréquemment évacuées par un système de collecte d'eau qui nécessite la présence de nombreux regards à grille. Même si la salamandre tachetée est un amphibien qui vit en forêt et qui se reproduit essentiellement dans les petits cours d'eau, elle franchit les milieux ouverts et les routes lors de ses déplacements. Or certains habitants de la commune nous ont signalé des individus piégés au fond de ces regards. L'association KARCH-GE a ainsi dernièrement mis en place 46 « échelles » à petite faune au niveau de ces grilles. Les individus tombés au fond des regards d'eaux pluviales pourront désormais sortir grâce à ces dispositifs. L'échelle est constituée d'une géogrille de renfort (ensemble de fils de fers entremêlés) qui permet aux animaux de s'accrocher pour remonter sur les bords.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du plan d'action pour la salamandre tachetée avec une volonté de réduire les obstacles et les pièges situés au sein et entre les différents habitats naturels de cette espèce.

De plus, la protection d'un maximum d'individus est indispensable au maintien des populations car de nombreuses menaces pèsent déjà sur cet amphibien (disparition des habitats, collisions routières, etc.). La disparition d'un individu est particulièrement problématique pour cette espèce au regard de sa longévité (30-50 ans) et de sa faible reproduction.

La commune de Dardagny est une zone prioritaire pour la salamandre étant donné qu'elle abrite une des plus grandes populations du canton. Mais la mesure a également une utilité plus large car elle permet à toute la petite faune, comme les micromammifères (mulots, campagnols, musaraignes...), autres amphibiens et les reptiles, de ne pas rester piégée.

Nous rappelons que, comme tous les amphibiens et reptiles, la salamandre tachetée est protégée en Suisse. Il est donc interdit de la manipuler ou de la déplacer.

Avez-vous trouvé un amphibien ou un reptile piégé ou non ? Envoyez-nous une photo, la date ainsi que la localisation de l'individu. Souhaitez-vous en savoir davantage ? Voulez-vous participer à des actions du KARCH-GE ou soutenir l'association ? Visitez notre site internet www.karch-ge.ch, contactez-nous par e-mail : info@karch-ge.ch ou par téléphone : 022 575 22 25.

